

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

Commune de Dommarien

Séance du mercredi 16 septembre 2026 à 20 h 30

Présents : 11 conseillers municipaux

Monsieur Laurent Armiento,
Madame Lauriane Aubry,
Madame Béatrice Beaupère,
Madame Irène Clerc,
Monsieur Jérôme Semelet,
Madame Vanessa Macheret-Torchard,
Monsieur Romain Gerosa,
Monsieur Thierry Heuguet
Monsieur Didier Lemonnier,
Madame Marie-Louise Chanson,
Monsieur Olivier Rousseau - Maire

Secrétaire de séance : Lauriane Aubry

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier Rousseau, maire. Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20 h 30.

L'ordre du jour sera le suivant :

- AVIS POUR PROJET GAEC DE LA LOSNE VERSEILLES LE BAS
- PROPOSITION ACHAT LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE COMMUNALE
- VALIDATION DU DEVIS TOPOGRAPHIQUE DE LA MISE A JOUR DU CIMETIERE
- VALIDATION DU DEVIS POUR LA FORMATION DU LOGICIEL DU CIMETIERE
- VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE
- VALIDATION DU DEVIS POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS DANS LA COMMUNE
- NOUVELLE REGLEMENTATION ET NOUVELLE CONVENTION POUR L'ABRI DE LA PELLETIERE
- VALIDATION COUPE RESINEUX ONF
- CONVENTION ADHESION SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
- VALIDATION DEVIS TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL BEAUREPERE CORINNE

Question(s) diverse(s) :

- COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION AU FIL DE L'EAU
- PONT DE LA VINGEANNE
- COURRIER AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE Mr PETITOT STEPHANE
- 14 JUILLET
- ARRETE FERMETURE TEMPORAIRE CHEMIN RANDONNEE LE CREUX DE LA CHAUDIERE
- COURRIER CONSERVATOIRE
- QUESTIONS DIVERSES

1. VALIDATION DU DEVIS POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS DANS LA COMMUNE

Le maire présente la convention conclue avec la Fondation 30 Millions d'Amis et le vétérinaire partenaire. La prise en charge des actes de stérilisation et d'identification est assurée dans le cadre de cette convention.

Neuf chats ont déjà été stérilisés sur un objectif de vingt-cinq animaux.

La commune supporte uniquement les frais liés au transport des animaux.

Décision :

Le conseil municipal prend acte de l'avancement de la campagne et de la convention signée.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

2. AVIS POUR PROJET GAEC DE LA LOSNE VERSEILLES LE BAS

Le conseil municipal est appelé à rendre un avis sur le projet d'extension de l'exploitation du Gaec de la Losne.

Décision :

Le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'extension.

Vote :

- 0 voix pour ;
- 10 voix contre ;
- 1 abstention

3. PROPOSITION ACHAT LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE COMMUNALE

Le conseil examine le devis relatif à l'acquisition d'un lave-vaisselle de la salle communale.

Le devis présenté, comprenant un adoucisseur, s'élève à 1 246,88 € HT, soit 1 421,44 € TTC.

Décision :

Le conseil est favorable à cet achat et autorise l'étude et l'acquisition dans la limite de 1 500 € TTC.

Vote :

- 10 voix pour ;
- 1 voix contre ;
- 0 abstention.

4. VALIDATION DU DEVIS TOPOGRAPHIQUE DE LA MISE A JOUR DU CIMETIERE

- ❖ Le conseil fait le point sur le projet d'agrandissement de l'espace cinéraire. Une intervention du géomètre est prévue afin de réaliser le relevé topographique nécessaire.

Le devis présenté s'élève à 1 400 € HT, soit 1 680 € TTC.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

5. VALIDATION DU DEVIS POUR LA FORMATION DU LOGICIEL DU CIMETIERE

La formation au logiciel de gestion du cimetière a déjà été validée.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

6. VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE

Le nouveau règlement du cimetière est complété par l'ajout d'un paragraphe concernant l'espace cinéraire :

- Fixation du tarif d'une concession de terrain nu de 1 m × 1 m à 80 € pour trente ans ;
- Dispersion gratuite des cendres dans le jardin du souvenir ;
- Obligation d'effectuer une demande préalable en mairie ;
- Interdiction des aménagements en dur sur un caveau, seuls les aménagements amovibles étant autorisés.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

7. NOUVELLE REGLEMENTATION ET NOUVELLE CONVENTION POUR L'ABRI DE LA PELLETIERE

Le conseil examine le nouveau règlement et la convention d'utilisation du site de La Pelletière.

Le tarif d'utilisation est fixé à 60 € par jour.

L'article relatif à la gestion des déchets est modifié afin de préciser que les déchets ménagers doivent être évacués en fin de séjour et qu'aucun dépôt dans les poubelles du site n'est autorisé.

La remise d'un chèque de caution est ajoutée aux conditions de mise à disposition.

Décision :

Le nouveau règlement et la convention sont approuvés.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

8. VALIDATION COUPE RESINEUX ONF

Une proposition d'achat de plaque numéroté par ONF, pour marquage des parcelles bois est présentée au conseil pour un montant de 2 372,50 € HT, soit 2 609,75 € TTC.

Décision :

La proposition d'achat est refusée.

Le conseil prend en charge de se renseigner sur l'acquisition de plaque avec visse alu, pour s'en occuper nous-même. M. Olivier Rousseau et M. Jérôme Semelet poursuivront l'étude du dossier.

Vote :

- 0 voix pour ;
- 10 voix contre ;
- 1 abstention.

9. CONVENTION ADHESION SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Le projet de convention avec le service de médecine du travail est présenté au conseil municipal. Cette dernière étant obligatoire, pour notamment présenter tout agent à leur visite médical.

Décision :

La convention est approuvée.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

10. VALIDATION DEVIS TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL BEAUREPERE CORINNE

Le conseil examine les travaux à réaliser dans le logement communal de Corinne Beaurepaire.

Le premier devis doit être scindé en deux lots distincts et négocier à la baisse.

Dans le logement, les travaux portent sur la cuisine et le salon : dépose du papier peint, préparation des supports et peinture des murs et plafonds.

Le devis présenté s'élève à 2 337,30 € HT, soit 2 804,76 € TTC.

Décision :

Les devis et le principe de réalisation des travaux sont approuvés. Le maire doit juste revoir l'artisan pour tenter une négociation

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

11. Taxe d'habitation sur les logements vacants

Le conseil municipal revient sur la délibération relative à la taxe d'habitation sur les logements vacants. En effet, le nom de la délibération déjà prise lors du dernier conseil, à été modifié pour répondre aux nouvelles réglementations légales

Décision :

La délibération est approuvée.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

12. Affouage

Le tarif de l'affouage est fixé à 5 € par stère, tarif identique à l'année dernière.

Il s'appliquera à compter de 2026 et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne le modifier.

Décision :

Le tarif de 5 € par stère est adopté.

Vote :

- 8 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 3 abstentions.

13. Prolongation du contrat de Florence

Le conseil examine la prolongation du contrat de Florence pour une durée de trois mois.

Décision :

La prolongation du contrat pour trois mois est approuvée.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

14. Convention avec l'association La Niche du chien à plume.

Le conseil examine la nouvelle convention.

Pour rappel une convention d'occupation est en place pour l'écluse occupée par l'association, entre la mairie et VNF.

Il est précisé qu'une facture de janvier 2025 demeure impayée.

Le tarif proposé pour 2026 s'élève à 4 600 € par an. Hausse du loyer par VNF, que nous répercutons donc sur l'association qui est locataire.

Décision :

La convention et le tarif annuel de 4 600 € sont approuvés.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Questions diverses

Travaux et équipements communaux

- Les travaux réalisés par l'entreprise SDTP à la Tour Carrée sont achevés.
- Les bornes incendie sont opérationnelle.
- La pose d'une grille d'évacuation située devant la mairie a été évoquée. Le délai annoncé est d'environ un mois. Le montant évoqué est compris entre 600 € et 700 €.

ARRETE CHEMIN LE CREUX DE LA CHAUDIERE

Le conseil examine la modification du tracé du chemin de randonnée actuellement non praticable et du coup non ouvert.

Le nettoyage et accessibilité étant été fait, le nouveau tracé sera transmis à l'Office de tourisme afin de permettre l'actualisation du parcours concerné.

Décision :

La modification du chemin est approuvée.

Vote :

- 11 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Projet HY GEN

Une présentation du projet HY GEN, porté par Natran, anciennement GRTgaz, est faite au conseil.

Dommarien est déjà concernée par une conduite de gaz traversant le territoire communal.

Le projet porte sur une future conduite d'hydrogène.

Le conseil demande à être consulté sur le lieu précis de passage. Le projet est actuellement au stade de l'étude.

Mise en sécurité d'un ouvrage

Des enfants jouant régulièrement, dans un bâtiment privé présentant des désordres, un courrier a été adressé au propriétaire afin qu'une mise en sécurité soit réalisée dans un délai de trente jours. Dossier maintenant sous la compétence de la CCAVM.

Chemins ruraux

- Une demande doit être adressée à l'Association foncière afin de rétrocéder à la commune des chemins n° 33 et n° 19.

Projet Au fil de l'eau

Le conseil fait un point sur l'avancement du projet « Au fil de l'eau » à la suite de la réunion de présentation.

Une commission dédiée sera créée afin de poursuivre le travail.

Vie communale

- Le repas des anciens de Dommarien a été évoqué. Pour rappel cela sera le 7 novembre 2026
- Le courrier du Conservatoire est validé.
- La famille Henry intervient en fin de conseil et remercie la commune.

Le prochain conseil municipal est prévu le **mercredi 16 décembre 2026**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

